

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil D'Administration  
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale  
du Pays de l'Aigle

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
de l'ORNE

Séance du 19 février 2024.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	20
PRESENTS	11
VOTANTS	17

DATE DE LA  
CONVOCACTION

12/02/2024

OBJET

Aides du CIAS dans le  
cadre du partenariat FSL-  
FAFI.

Acte reçu en préfecture le

04 mars 2024

Publié en ligne le

04 mars 2024

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,  
Nathalie LENÔTRE

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du douze février, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

**Etaient présents :** Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Jean-Pierre CHEVALIER, Isabelle CLOUCHÉ, Hugo DUPONT, Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Elisabeth JOSSET, Abdellah LHESSANI, Nathalie LENÔTRE, Jean SELLIER, Sophie THERY.

**Pouvoirs :** Fleur GOSSELIN donne pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPIER  
Paul GOUIN donne pouvoir à Sophie THERY  
Paule KLYMKO donne pouvoir à Elisabeth JOSSET  
Sylvie MOLERO donne pouvoir à Véronique HELLEUX  
Christophe PAPILLON donne pouvoir à Hugo DUPONT  
Delphine PRIEUR donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE

**Absents excusés :** Alain BOUVIER, François CARBONELL, Fleur GOSSELIN, Paule GOUIN, Paule KLYMKO, Sylvie MOLERO, Christophe PAPILLON, Delphine PRIEUR,

**Absents :** Nathalie RIBAULT.

Monsieur le Vice-président informe les membres de l'assemblée que dans le cadre du partenariat avec le Fonds d'Aides Financières Individuelles et plus particulièrement du FSL maintien des énergies, le CIAS par le biais de sa commission restreinte, a accordé des aides financières depuis le 16 novembre 2023, pour un montant global de 1810,17 €, soit quinze demandes au total. Cette aide est **sous réserve de l'accord du FAFI**.

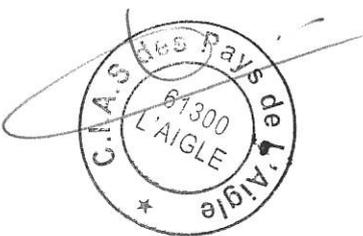
DEMANDEUR	VILLE	NATURE DE L'AIDE	DEMANDE	ACCORDEE
Famille H	Rai	Facture d'électricité	150 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI
Famille I	Les Aspres	Facture d'eau	80,17 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI
Famille J	Les Aspres	Facture d'électricité	150 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI
Famille K	Irai	Facture d'eau	130 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI
Famille L	L'Aigle	Dette d'électricité	150 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI
Famille M	Moulins la Marche	Facture d'électricité	150 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI
Famille N	Crulai	Facture d'électricité	150 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI
Famille O	Saint Ouen sur Ron	Facture d'électricité	100 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI
Famille P	Crulai	Facture d'électricité	150 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI De 70 €
Famille Q	Les Aspres	Impayé d'électricité	150 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI
Famille R	Auguaise	Impayé d'électricité	150 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI
Famille S	L'Aigle	Impayé d'électricité et de gaz	150 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI

Accusé de réception en préfecture

061-200072387-20240219-2024-02-19-007 DE

Date de transmission : 05/03/2024

Date de réception préfecture : 05/03/2024



Acte reçu en préfecture le

**04 mars 2024**

Publié en ligne le

**04 mars 2024**

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,  
Nathalie LENÔTRE



*Délibération n° 2024-02-19-007*

Considérant la nécessité d'octroyer cette aide aux personnes indiquées sur le tableau ci-dessus, du fait de leur situation,

**Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'accorder les aides financières selon le tableau ci-dessus.
- **DIT** que ces aides seront prélevées au budget en cours, à l'article 6562.

**VOTE : UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20240219-2024-02-19-007-DE  
Date de réception en préfecture : 05/03/2024  
Date de réception préfecture : 05/03/2024